



CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal de la séance du 2 mai 2022 Sous la présidence de M. Juan Carlos Hernandez, Président. Ordre du jour :

- 1. Appel
- 2. Nomination de la nouvelle secrétaire du Conseil Communal
- 3. Approbation du procès-verbal du 28 février 2022
- 4. Communications du bureau du Conseil
- 5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
- 6. Informations de la Municipalité et réponses aux questions en suspens
- 7. Election d'un/une suppléant/e de la commission ASI Venoge
- 8. Préavis n°2022-05 Règlement du cimetière
- 9. Préavis n°2022-06 Crédit étude laiterie
- 10. Préavis n°2022-07 Crédit changement chauffage Collège
- 11. Communications des Commissions
- 12. Divers
- 13. Contre-appel

1. Appel

Il relève la présence de 39 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Nomination de la nouvelle secrétaire du Conseil Communal

Le Bureau a reçu cinq candidatures et a décidé de proposer Madame Elise Frossard de Saugy au Conseil communal qui a accepté à l'unanimité sa candidature.

3. Approbation du procès-verbal du 28 février 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité avec les modifications orthographiques mentionnées par Madame la Conseillère, Magali Herren.

4. Communications du bureau du Conseil

- Les fiches de vacations sont à remettre au Président à chaque fin de trimestre.
- Assermentation d'un nouveau Conseiller, Monsieur Damien Frossard de Saugy en raison de la démission de Madame la Conseillère, Céline Moraux avec effet immédiat suite à son déménagement.
- La prochaine séance aura lieu le 27 juin 2022 au Caveau des Anciens du Giron du Centre 2022.
- Une des séances du dernier trimestre de 2022 se tiendra au Grand conseil vaudois.
- La sortie du Conseil est prévue le 10 septembre avec une partie culturelle puis un moment de partage dans une cave. La date ainsi que le programme seront confirmées lors de la prochaine séance.





5. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

Monsieur Damien Frossard de Saugy prête serment et rejoint sous les applaudissements le Conseil communal.

6. Informations de la Municipalité et réponses aux questions en suspens

Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi:

- À la suite de l'analyse des finances, le taux d'imposition 2022 ne subira pas d'augmentation.
- Des analyses sur la pollution ont été effectuées au stand de tir 50 mètres à la demande du canton.
 Elles ont été transmises aux autorités afin de déterminer si des mesures doivent être entreprises pour être dans les normes.
- La Municipalité a engagé une nouvelle secrétaire Madame Laurence Bastide au taux de 70 %.
- La Commune effectuera prochainement des travaux, en partie subventionnés, afin de retirer les haies de laurelle et de les remplacer avec des plantes indigènes.
- Il reste des places au programme de coaching « ma commune et moi » qui a pour but d'aider les foyers à trouver des solutions adaptées à chacun afin de réduire son impact environnemental.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- Les travaux du Chemin du Pressoir se déroulent bien et devraient se terminer dans les prochaines semaines avec de l'avance sur ce qui était planifié.
- Les forages prévus au départ à la mi-avril afin de vérifier si la commune a de l'eau potable en suffisance ont été repoussés car le canton n'a pas encore donné son aval. Il est prévu qu'ils commencent dans un délai d'un mois.

Madame la Municipale, Mareva Martin:

- Des panneaux solaires seront installés sur le stand de tir à 300 mètres.
- La toiture de la boulangerie Clément est terminée avec des panneaux solaires sur deux pans.
- Le projet de rénovation de JVG2 avance et la proposition faite lors du dernier conseil de prévoir des appartements a été prise en compte.

Monsieur le Municipal, Claude Herren:

- Monsieur Gil Loetscher Inspecteur des forêts du Triage-forestier de Bournens, Boussens, Bettens, Lussery-Villars, Penthalaz et Daillens a présenté le plan de gestion jusqu'à 2030 des 10 parcelles communales qui représentent une surface de 29 hectares. Ce plan permet d'avoir une ligne directrice sur la gestion des dangers naturels, la protection de la biologie ou des paysages ainsi que l'accueil aux publics dans les forêts.
- La Commune a mandaté le bureau d'étude spécialisé dans la problématique de mobilité Transitec afin d'effectuer une étude sur le trafic routier dans le village. Cette étude a pour but de faire un diagnostic du trafic, d'établir un schéma de circulation et de proposer des principes et des mesures de circulation.

Trois Municipaux et deux représentants de la Commission d'urbanisme se sont réunis avec Transitec le 16 mars pour la première phase qui était un atelier de discussion sur les différents scénarios.

Madame la Municipale, Mareva Martin s'entretiendra avec deux agriculteurs à la suite de cet atelier au sujet des évitements qui sont prévus le long des routes cantonales. Un questionnaire plus complet sera soumis prochainement sur un cas de figure concret.

Une démarche participative ayant comme nom de Safari urbain aura lieu le 22 juin à 17h. La population sera invitée à suivre un ou deux parcours définis avec un guide et qui permettra de donner la parole aux habitants.



- Les Communes sont tenues de définir un plan de protection des arbres, cordons boisés, boqueteaux et haies vives non-soumis au régime forestier (hors forêt). La Municipalité a donc décidé de renouveler son règlement sur les arbres et il a été soumis pour approbation à la Direction générale de l'environnement, Division biodiversité et paysage qui a donné un préavis favorable. Ce règlement va être déposé à l'enquête publique dès cette semaine et un préavis devrait être à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.
- Le chantier de la route cantonale 309 arrive à son terme et la pose du tapis définitif est prévu entre le 16 et le 20 mai prochain.
- Deux-cents sapins ont été plantés le 17 mars avec la collaboration de deux classes d'école obligatoire.
- Une nouvelle signalétique de tri a été mise en place à la déchetterie.
- Monsieur Chauvet a rejoint l'équipe des agents de déchetterie.
- Les travaux de rénovation du cimetière ont commencé et devraient se terminer le 11 mai.
- Les architectes en charge de la construction du bâtiment du foot ont été rencontrés avec Monsieur Harry Kleiner, Garde-forestier, qui a confirmé que l'abattage des mélèzes sur notre domaine communal suffira à l'entier du partage extérieur du bâtiment.

Madame la Municipale, Barbara Busigny:

Lors du dernier conseil intercommunal de l'ASI, deux enseignants du secondaire ainsi que M. Borgeaud Directeur de l'établissement secondaire de Cossonay ont présenté le programme scolaire LIFT qui est un projet national qui vise à diminuer les risques de non-insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire. Cette démarche a pour objectif de faire prendre conscience aux étudiants dès la 9° H que les acquis scolaires sont importants pour leur avenir et leur future vie professionnelle.

LIFT propose aux élèves, choisis au préalable par leur enseignants, qui n'ont pas toutes les conditions et la motivation pour intégrer le monde du travail, de s'immerger dans le monde professionnel en se rendant 2 à 3 h par semaine, en dehors du temps scolaire, dans une entreprise ou dans une collectivité publique pour effectuer diverses tâches administratives ou techniques afin qu'ils prennent confiance en eux et qu'ils puissent acquérir de la motivation pour le travail pratique ainsi qu'avoir une expérience professionnelle.

Il est important de relayer ce programme autour de vous afin qu'un maximum d'entreprises s'engage dans ce programme.

Election d'un/une suppléant/e de la commission ASI Venoge

Messieurs les Conseillers, Laurent Gilliéron et Pascal Clément proposent Monsieur le Conseiller, Sacha Püntener comme suppléant qui est élu à l'unanimité.

7. Préavis n°2022-06 Crédit étude laiterie

- Monsieur Florent Lançon Directeur du groupe F-Partenaires SA, basé à Lausanne explique son rôle dans le crédit d'étude. L'assistance à maîtrise d'ouvrage est là pour guider et accompagner dès l'origine d'un projet de construction jusqu'à sa livraison un maître d'ouvrage. Il défend les intérêts de la commune tout au long d'un projet, et s'assure que les objectifs fixés soient respectés par tous les partenaires de construction.
 - La première action de F-Partenaire dans le projet de rénovation de la laiterie a été d'accompagner la municipalité sur les choix de procédure, de délai, de coût et de type de prestataires les plus adaptés.
- Madame la Municipale, Mareva Martin indique que ce crédit d'étude est compris dans le montant total du projet de rénovation chiffré à CHF 3'000'000.- et que tout sera mis en œuvre afin de respecter les délais fixés.
- Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc lisent leurs rapports.
- Monsieur le Conseiller, Jacques Meli se demande si le taux hypothécaire de 1.25 % est réaliste ?



- Monsieur le Syndic rappelle que les communes obtiennent des conditions d'emprunt privilégiées par rapport aux particuliers mais qu'il est possible que ce taux change. Si cela devait être le cas, une augmentation des loyers pourrait être envisagée.
- Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff informe que la maison de feu Madame Simon est actuellement en vente ainsi que le potager qui se trouve à côté du parking de la salle Jean Villard-Gilles. Ceci permettrait d'augmenter le nombre de places de stationnement disponibles.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi indique que cette proposition est prise en compte par la Municipalité et sera étudiée.
- Monsieur le Conseiller, Joël Pasche souhaite qu'un contrat soit établit entre l'ingénieur acoustique et la Municipalité afin de déterminer d'un niveau de décibel maximum toléré et de prévoir des pénalités en cas de non-respect.
 - Monsieur Florent Lançon s'assurera que les objectifs en termes de pollution sonore et de matériaux choisis à la suite de l'étude réalisée respectent le cahier des charges qui a été défini.
 - o Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi confirme que l'architecte ainsi que l'ingénieur en acoustique ont validé ce projet de cohabitation.
- Monsieur le Conseiller, Benoit Le Bocey aimerait savoir si le budget de CHF 80'000.- pour le chauffage et la ventilation du crédit d'étude est bien justifié.
 - o Monsieur Florent Lançon répond que ce montant comprend aussi l'étude des sanitaires.
 - Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi souhaite que ce projet se rapproche le plus possible de la norme Minergie.
- Le préavis est adopté à la majorité de 37 voies.

8. Préavis n°2022-05 Règlement du cimetière

- Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc lisent leurs rapports.
- Monsieur le Conseiller, Laurent Gilléron demande quelle est la durée d'une concession de tombe ?
 - o Monsieur le Municipal, Claude Herren indique qu'au-delà de 25 ans, la commune peut décider de sa désaffectation en cas de manque de place.
 - Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi indique qu'il sera ajouté au nouveau règlement un article sur l'entretien des tombes par les familles.
- Le préavis est adopté à la majorité de 38 voix.

9. Préavis n°2022-07 Crédit changement chauffage Collège

- Les rapporteurs de la commission des finances et de la commission ad hoc lisent leurs rapports.
- Madame la Conseillère, Marylène Villard demande de quel côté seront effectués les forages ?
 - Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi répond que les forages seront faits aux endroits les plus adaptés mais qu'il ne peut pas répondre ce soir à cette question. Une étude de faisabilité a été réalisée et elle confirme que ce projet est possible.
- Le préavis est adopté à l'unanimité de 39 voix.

10. Communications des commissions

Aucune



11. Divers

- Madame la conseillère, Fanny Poget présente une vidéo en lien avec la « Fresque du climat », activité pour laquelle elle propose que le Conseil communal participe afin de développer une vision systématique des enjeux liés au changement climatique et de pouvoir aboutir sur des propositions concrètes pour diminuer l'impact environnemental de notre village.
 - Monsieur le Président, Juan-Carlos Hernandez demande un vote consultatif pour connaître le nombre de personnes intéressées à participer à une séance extraordinaire sur la Fresque du climat.
 - Cette activité est acceptée à la majorité de 30 voix et de 9 abstentions.
- Monsieur le Conseiller, Laurent Gilléron demande si la séance suite aux oppositions de la décharge de la Vernette a eu lieu.
 - Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi répond que les opposants ont été invités par l'Etat de Vaud le 28 mars 2022. A ce stade et au vu de la position favorable du Canton sur ce projet, les oppositions seront levées. Il faudra donc décider s'il est préférable pour notre commune que la Municipalité négocie sur la réalisation du projet afin de respecter les intérêts de la population ou de continuer jusqu'au Tribunal fédéral avec une forte probabilité que le seul avantage de cette démarche soit de repousser la réalisation de cette décharge de quelques années.

12. Contre appel

40 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Président

La Secrétaire